



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_122-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022  
Date d'affichage : 20 septembre 2022

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

#### Absents représentés :

Didier CHASSAIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-122 : ENFANCE-JEUNESSE - MISE A JOUR DU BUDGET DE L'ESPACE ENFANCE-  
JEUNESSE D'AIGUEPERSE

Rapporteur: Stéphane CHABANON

Le chantier de l'Espace Enfance-Jeunesse a connu de nombreuses évolutions qui ont impacté l'équilibre financier du projet :

- Renforcement du sol non-prévu suite aux fouilles archéologiques préventives ;
- Effondrement d'une partie du bâtiment ancien devant initialement être conservée ;
- Actions diverses imposées suite à l'étude G2Pro ;

- Procédure judiciaire avec un riverain du projet ;
- Augmentation du coût des matières premières ;
- Attribution d'une subvention nouvelle au titre du FNAP ;
- Attribution moindre d'une subvention au titre de la DSIL ;
- Attribution d'une subvention complémentaire de la CAF ;
- Attribution d'un prêt à taux zéro par la CAF.
- Prévision d'attribution de 2 subventions de la MSA et du LEADER

Le budget modifié se présente donc ainsi :

Dépenses		Recettes	
Travaux	2 811 557,10	Subventions	3 152 736,48
- <i>Marché initial</i>	2 693 484,70	- <i>Région</i>	600 000,00
- <i>Tvx supp. liés aux fouilles</i>	24 240,00	- <i>Département</i>	894 420,00
- <i>Tvx supp. liés à G2pro</i>	93 832,40	- <i>DETR</i>	150 000,00
Honoraires	277 721,75	- <i>DSIL</i>	657 988,60
- <i>MO Architecte</i>	167 000,00	- <i>CAF</i>	607 000,00
- <i>Frais supp. liés à hausse MP</i>	43 261,75	- <i>FNAP</i>	173 327,88
- <i>Frais supp. liés aux riverains</i>	19 340,00	- <i>MSA</i>	50 000,00
- <i>SPS</i>	4 475,00	- <i>Leader</i>	20 000,00
- <i>G2Pro supplémentaire</i>	13 380,00	Emprunts	1 130 000,00
- <i>Autres honoraires</i>	30 265,00	- <i>Crédit Agricole (TF: 0,68)</i>	1 000 000,00
Mandat - Tirage	90 906,32	- <i>CAF (PTZ)</i>	130 000,00
- <i>Mandat AMO</i>	40 829,38	Autofinancement	372 626,50
- <i>Avenant AMO</i>	25 576,94		
- <i>Frais supp. liés aux fouilles</i>	11 500,00	<i>Part de subventions</i>	68 %
- <i>Publicité</i>	3 326,62	<i>Part des emprunts</i>	25 %
- <i>Viabilisations</i>	9 673,38	<i>Part d'autofinancement</i>	7 %
Imprévus et actualisation	476 787,12		
- <i>Tolérances MOE</i>	113 586,90		
- <i>Imprévus</i>	111 478,28		
- <i>Actualisation des travaux</i>	244 348,52		
- <i>Revalorisations</i>	7 373,42		
Foncier	224 568,00		
Archéologie préventive	577 759,69		
Mobilier	100 000,00		
Cuisine	96 063,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 655 362,98</b>		<b>4 655 362,98</b>

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_122-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le budget rectifié du chantier d'Espace Enfance-Jeunesse ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2022

Le président,

